



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### hépatite C

Question écrite n° 17311

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes victimes de l'hépatite C post-transfusionnelle. En effet, si cette maladie reste un fléau d'envergure nationale et un problème de santé publique, force est de constater qu'aucune mesure concrète n'a encore été définie en ce qui concerne l'accès au fonds d'indemnisation. Or, plus de 100 000 personnes sont actuellement atteintes de cette maladie qui évolue vers la chronicité dans 60 % des cas. Une fois le mal installé, bien longtemps parfois après le contact avec le virus, il peut se compliquer, dans 12 % des cas, de cirrhose, augmentant ainsi les risques d'un cancer du foie. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les actions que son ministère compte entreprendre afin de venir en aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C qui éprouvent de sérieuses difficultés pour mener une vie familiale et professionnelle « normale ». Il lui demande également de lui faire part des résultats de l'étude visant à définir un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical dont il a, l'an dernier, chargé ses services.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à ses services d'ouvrir la réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC ne va pas manquer d'être examiné. En outre, la loi relative aux produits défectueux, qui vient d'être adoptée, prévoit que le Gouvernement transmettra au Parlement, avant la fin de l'année, un rapport sur l'aléa thérapeutique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17311

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 1998, page 4109

**Réponse publiée le :** 5 octobre 1998, page 5463